

# LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES & DU TRI SÉLECTIF

## ce qu'il faut savoir...

### LA FRÉQUENCE de collecte pour les particuliers

• **Une semaine les Ordures Ménagères**  
bac couvercle **marron** dépôts **en sacs** dans le conteneur

• **Une semaine le tri sélectif**  
bac couvercle **jaune**, dépôts en VRAC dans le conteneur

\* **pour les professionnels et les résidences locatives** : choix de la fréquence de collecte pour les Ordures Ménagères



Le calendrier de collecte des déchets ménagers et tri sélectif est présenté sous forme de tableau mensuel. Il indique les jours de collecte pour les ordures ménagères (marron) et le tri sélectif (jaune) dans différentes zones (LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE). Le tableau est accompagné d'icônes de sacs et de bacs à trier. En haut à gauche, il y a une section 'JE TRIER et l'en sale pour !' avec des pictogrammes de déchets. En haut à droite, il y a une section 'COLLECTE BZH des déchets ménagers' avec des pictogrammes de bacs et de sacs. En bas à gauche, il y a une section 'www.bretagnecentre.bzh'.

### LES CALENDRIERS DE COLLECTE

À consulter et télécharger sur

[www.bretagnecentre.bzh](http://www.bretagnecentre.bzh)

- > Vivre > Environnement
- > Gestion des déchets

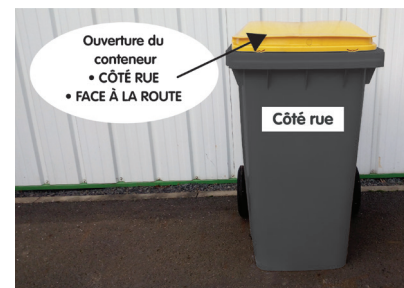
### QUAND ET COMMENT JE SORS MES CONTENEURS ?



La collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif est effectuée **entre 4 h et 22 h**.

Les conteneurs sont donc **à sortir la veille** de la collecte et **à rentrer après** la collecte.

Les conteneurs doivent être présentés à la collecte **le couvercle face à la route** sur le circuit de collecte.



informations • calendriers de collecte • fiches de réclamation

[www.bretagnecentre.bzh](http://www.bretagnecentre.bzh)

## LES REFUS DE COLLECTE pouvant être appliqués

- **Les conteneurs débordants/sacs en dehors du conteneur** vous devez contacter le service afin d'adapter votre conteneur à votre production de déchets.
- **Erreurs de tri**  
présence de verre dans les conteneurs ou autres déchets non conformes.
- **Sacs noirs dans les conteneurs de tri sélectif**  
les sacs noirs sont interdits, le tri sélectif doit être déposé **en VRAC** dans le conteneur à couvercle JAUNE.
- **Conteneurs mal positionnés (à l'envers)**  
le conteneur doit être présenté à la collecte le couvercle face à la route et sur le circuit de collecte.

## La TEOM pour les particuliers, adressée via la TAXE FONCIÈRE

- **Particuliers** (propriétaires occupants, propriétaires de logements locatifs et bailleurs de logements locatifs).

Elle est calculée en fonction de la valeur locative annuelle de votre bâti foncier multipliée par un taux de TEOM voté chaque année.

- **La redevance spéciale pour les professionnels, adressée semestriellement** (entreprises, collectivités...)

Elle est calculée **en fonction du nombre, du volume des conteneurs et de la fréquence de collecte ordures ménagères** choisis.

## RÉCLAMATION

Vous devez prioritairement vous connecter sur le **Webusager** :  
<https://loudeac-communaute.webusager.fr> -

Pour vous connecter, vos identifiants sont précisés sur votre facture TEOMI. Vous pouvez y :

- Signaler votre arrivée sur le territoire
- Opter pour le prélèvement
- Signaler un bac cassé
- Signaler la vente de mon logement
- Déclarer un logement vacant